

Communauté de communes



# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

### N° 57-2024

**Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique L'Oréade - Rapport d'activités 2023**

Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales en vigueur lors de la passation de la convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du centre aquatique l'OREADE,

Vu l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu la délibération N° 23-2019 en date du 24 avril 2019 autorisant la signature du contrat de délégation de service public pour une durée de sept (7) ans à compter du 28 juin 2019,

Vu le rapport annuel d'activités 2023 transmis par le Délégué en application des articles 45 à 50 du contrat,

Vu le rapport d'analyse opérant le contrôle dudit rapport annuel d'activités, ses observations et ses préconisations de mesures correctives.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 04 septembre 2024,

Considérant que dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public signé le 21 mai 2019 relatif à la gestion et à l'exploitation du centre aquatique l'Oréade situé à Brie-Comte-Robert, et notamment son chapitre X en ses articles 45 à 50 spécifiquement dédiés au contrôle de ladite exécution, le Délégué doit produire un rapport annuel d'activités,

Considérant qu'en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel du Délégué doit être mis à l'ordre du jour de la réunion de notre assemblée délibérante afin qu'elle puisse l'examiner,

*Suite de la délibération N° 57-2024*

Considérant que le Délégué a fait communication du rapport annuel conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le rapport annuel couvre une période de référence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023,

Considérant qu'au titre des obligations des personnes publiques, il a été opéré une analyse approfondie du rapport annuel, objet du rapport d'analyse de contrôle annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il en résulte des observations et des préconisations de mesures correctives à faire apporter par le Délégué quant au contenu du rapport annuel d'activités permettant à la CCOB d'opérer son contrôle avec la transparence qui sied à l'exécution de cette convention de délégation de service public,

Considérant que le rapport annuel doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante ainsi que le rapport d'analyse,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Prend acte du rapport annuel d'activités du Délégué pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**Article 2 :** Approuve les observations du rapport d'analyse de contrôle et les préconisations de mesures correctives annexées à la présente délibération.

**Article 3 :** Désigne Monsieur le Président pour la mise en œuvre desdites mesures correctives auprès du Délégué.

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

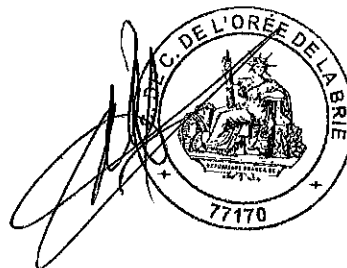
**Délibération adoptée à l'unanimité,**

26 voix POUR.

3 ABSTENTIONS : Madame BERNARDO, Monsieur DENION, Monsieur DUPUY.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 septembre 2024.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE.**



Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-neuf heures et trois minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le douze septembre deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### **Etaient présents :**

Mesdames BERNARDO, FERRER, GIRAUD, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, VILLAÇA, WOFYSY.

### **Etaient représentés :**

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Madame FERRER.  
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur COLLON.  
Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame SANTIN.

### **Etait absent excusé :**

Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **4**

Membre absent non représenté : **1**

### **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2024.